



ARRETE N° 2026 - 716
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
Parking Place Berthelot
GALERIES BARTOUX
Samedi 31 Octobre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande des Galeries Bartoux – Rue Jean Lepeudry – 14600 Honfleur, afin de réserver 3 places de stationnement, dans le cadre de l'organisation de leur vernissage annuel pour les 3 Galeries Bartoux, sur le Parking Place Berthelot, le Samedi 31 Octobre 2026, de 15h00 à 22h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les GALERIES BARTOUX sont autorisées à réserver 3 places de stationnement, dans le cadre de l'organisation de leur vernissage annuel pour les 3 Galeries Bartoux, sur le Parking Place BERTHELOT, le SAMEDI 31 OCTOBRE 2026, de 15H00 à 22H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la société intervenante auprès des Galeries Bartoux, Traiteur Cirette, Parking Place Berthelot, pendant la période citée dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 18 Septembre 2026

Pour le Maire et par délégation

L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement : Marlène FAUVEL

